

« Plaise à Monsieur Colbert de considérer pour Mademoiselle d'Orléans que par diverses lettres patentes dûment vérifiées, les Roys, prédécesseurs de sa Majesté, ont accordé aux souverains de Dombes et confirmé successivement la permission de fabriquer dans leur monnaye toutes les mesmes espèces d'or, d'argent et autres que celles qui se fabriquent en France avec faculté de les y exposer; que par cette raison le Roy voulant encores donner des marques plus particulières de la considération qu'il avoit pour Mademoiselle qui a l'honneur de luy appartenir de si près que les Roys n'en avoient encores donné à ses prédécesseurs qui n'avoient pas le mesme avantage, ayant supprimé, en 1648, les presses pour les doubles dans son Royaume, et ayant désiré que Mademoiselle supprimast aussy les siennes en Dombes, elle lui auroit pour raison de cette suppression accordé une indemnité de 8000 livres par an à prendre sur les gabelles de Lyonois, et fait à cette fin expédier ses lettres patentes, enregistrées en la Chambre des Comptes. Cependant, sa Majesté ayant estably depuis quelques années la fabrique des pièces de quatre sols dans le Royaume, Mademoiselle n'a pas voulu en faire faire dans sa monnoye, crainte que ceux qui avoient entrepris cette fabrique, et qui en payoient une finance dont sa Majesté avoit besoin pour la guerre, prissent de là occasion de demander diminution. *Elle fit mesme commander lors à tous les ouvriers de sa monnoye d'aller travailler dans celle de Neuville, où l'on en avoit besoin pour la fabrique de ces pièces de quatre sols.* Et néanmoins Mademoiselle a appris que sa monnoye eust entierement cessé sauf pour la fabrique de quelques espèces de billon de la valeur de trois deniers dont l'usage est très ancien, très utile et très commode aux provinces de Lyonois, Beaujolois et Forest, qui en reçoivent l'exposition, dont on ne fait la fabrique qu'à proportion du besoin qu'en ont les peuples, et laquelle depuis plusieurs années qu'elle est en usage ne monte pas à six cent mille livres, sur laquelle le seigneurage est extrêmement modique. Sous prétexte de la reduction des sols marqués à douze deniers, sa Majesté avoit fait aussy reduction de ces liards à deux deniers seulement, ce qui rend la monnoye de Mademoiselle entierement inutile, en-